



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 19 décembre 2017

### ARRETE

**Article 1 :** La commission d'expertise scientifique

**section CNU 14 : « Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes »**

**section CNU 15 : « Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques »**

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
DIAZ	Elvire	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	BAGINI	Licia	
IDMHAND	Fatiha		BILLARD	Joaquin Henri	1 <sup>er</sup> Vice-Président
MAGORD	André		GARCIA	Charles	
MARTIN	Pierre		GILARD	Céline	
QUINTANA	Cécile	Présidente	TEIXEIRA	Sandra	
VALETOPOULOS	Freiderikos		THOUVEREZ	Ludivine	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et la Directrice de l'UFR Lettres et Langues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

